

390.

MINISTÈRE

DE

DES AFFAIRES INTÉRIEURES.

Dossier concernant un tableau de Henri Van Baeler que l'Église de Malèves propose de céder en échange d'un autre tableau.

Musée royal de Saint-Louis

N<sup>o</sup> 390.

Église de Malèves - Échange de tableaux.

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Bruxelles, le 6 juillet 1852

à M<sup>te</sup> Baron De Strindts,  
Chancery royale

M<sup>te</sup> Baron.

M<sup>te</sup> le Ministre de l'Intérieur,  
ayant renvoyé à l'avis de sa  
Commission administrative  
de l'Intérieur, la proposition  
soumise au Gouvernement  
pour l'égise de Malines  
au sujet de l'échange d'un  
tableau ancien qui doit des  
honneur d'être en votre hôtel  
je vous prie, M<sup>te</sup>  
Baron, de m'en faire connaître les  
jours & l'heure auxquels  
je pourrais être admis  
à voir le tableau dont il  
s'agit.

Je vous prie, M<sup>te</sup>  
de m'en faire connaître les  
jours & l'heure auxquels  
je pourrais être admis  
à voir le tableau dont il  
s'agit.

Le Président.  
F. J. J.



Monsieur,

J'ai l'honneur de Vous accuser  
reception de votre lettre du 29 cl.

Je vous en donne l'ordre à  
mon fiancé de s'adresser à  
la personne désignée le tableau,  
et je vous prie de me faire  
savoir le résultat de votre  
décision. Dans la foi en  
ce moi je reviens en retour  
à Bruxelles où j'irai Vous  
faire ma visite.

Très très agréablement,  
à vous avec ma famille, votre dévoué

Le Comte de Montmorency

Château de Malmaison le 26 Oct 1852

Bruxelles, le 29 de Dec 1852

à Mr le Baron de Vinckts.

Mr le Baron,

La Commission administrative du Musée royal de Peinture devant se réunir mardi prochain 30 Dec et devant soumettre à M. le Ministre le tableau que l'Eglise de Malines propose d'échanger, je vous prie de vouloir bien me dire si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que cette peinture soit déposée au Musée pour le jour de la réunion.

Dans l'affirmative, je compte sur votre obligeance, Mr le Bar<sup>n</sup>, pour donner les instructions nécessaires afin que le tableau dont il s'agit puisse être transporté au Musée royal par vos surveillants.

Reulley agr. Mr le Bar<sup>n</sup>  
Le Président.

F. J. G. 2

T au Courrier des Hôtels à Bruxelles

Bruxelles, le 10 Octobre 1852

à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur

M<sup>le</sup> Min.

Conformément au désir  
exprimé par votre lettre du 17  
Juin 1852, N<sup>o</sup> 11468  
nous avons examiné <sup>87721</sup> le  
tableau que la fabrique  
de l'Eglise de Malines pro-  
pose d'échanger contre deux  
sujets religieux faisant  
pendant.

Cet ouvrage, qui il semblerait  
plus juste d'attribuer à  
l'école de Henri De Clerck,  
nous a paru d'un mérite  
trop secondaire pour prendre  
place dans les galeries du  
Musée de l'Etat. Il est  
à remarquer en outre  
que cette peinture est très  
endommagée et que les  
frais qu'elle occasionnerait, s'il

restauration seraient  
de beaucoup supérieures  
à la valeur de cet objet  
d'acheter s'apposant même  
qu'il n'ait subi aucune  
dépréciation.

Mais ne croyons donc  
pas devoir nous proposer  
au Ministre de faire  
figurer ce tableau dans  
l'œuvre de M. Müller, mais  
nous verrions néanmoins  
avec plaisir qu'il fut pos-  
sible de donner suite à la  
demande du Conseil  
de fabrique de l'Eglise de  
Malivies en ce qui con-  
cerne les deux tableaux  
qu'il desire obtenir  
pour son Eglise.

Veuill. agr.

Le Secrétaire  
J. B. C.

Le Président  
J. B. C.

Bruxelles, le 23 J<sup>u</sup>in 1852à M<sup>le</sup> Baron de Sinter  
St<sup>r</sup>.

Je regrette d'avoir à  
vous informer que le tableau  
appartenant à l'Eglise des  
de Malines n'a point pu  
offrir assez de mérite à la  
Commission administrative  
du Musée royal pour proposer  
à M<sup>le</sup> Ministre de l'Intérieur  
de le faire figurer dans le  
Musée de l'Etat.

Cependant nous venions  
avec peine, M<sup>le</sup> B<sup>ar</sup>on, que ce  
tableau, déjà gravement altéré,  
fut exposé à une ruine com-  
-plète à défaut des soins de  
restauration qu'il réclame  
indispensablement; il serait  
donc désirable que l'Eglise  
de Malines fit remettre cette

peinture en bon état afin  
de pouvoir ~~prendre~~ <sup>prendre</sup> les  
murs en la place qu'elle  
occupait précédemment.

Quant à ce qui con-  
cerne les deux tableaux que  
le Conseil de fabrique de  
l'Eglise de Mallevic désire  
obtenir pour son Eglise,  
nous nous sommes fait  
un plaisir de recommander  
cette demande à la bienveil-  
lance du Gouvernement.

Mull. ager, le 18<sup>me</sup>

Le Prévôt

Le Secrétaire

W. H. G.

J. J. G.



Bruxelles, le 17 juin 1852.

3<sup>e</sup> DIVISION.

INDICATEUR

GÉNÉRAL N° 4468.

SPÉCIAL N° 6772.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.  
N° 390

390.

Messieurs,

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

" ANNEXE "

SOMMAIRE.

La fabrique de l'église de Malèves, arrondissement de Nivelles, propose au Gouvernement l'échange d'un ancien tableau qu'elle possède, contre deux sujets religieux qui seraient pendants, pour être placés à droite et à gauche du maître autel de cette église.

Ce tableau vient d'être nettoyé par M<sup>rs</sup> Laurent, peintre-restaurateur, rue d'Or à Bruxelles, qui a eu le reconnaître pour une œuvre de Henri Van Balen, peintre anversois, mort en 1638.

Une somme de 7 à 800 francs, selon, dit-on, nécessaire pour le restaurer.

M<sup>rs</sup> le Baron Devriès, m'informe que ce tableau se trouve actuellement chez lui, place Royale, 6, et il offre de le faire voir. Je vous prie, Messieurs, de vous charger de ce soin et de m'adresser ensuite un rapport sur l'échange proposé.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Le Secrétaire général,  
C. Sturmer

À la Commission administrative  
Du Musée Royal de peinture et de sculpture.